

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **19/10/2021**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Décision modificative n° 2 de l'exercice 2021	5
Détermination des dotations de financements des lycées 2022 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté	13
Politique tarifaire dans les services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA	14
Présentation du rapport d'autosaisine sur la formation tout au long de la vie	
Vote et Déclarations	15
Désignation à la Place financière	
Vote	17
Autre déclaration	18



propos introductif du président

Mes chers collègues,

Je salue la présence de madame la vice-présidente du Conseil régional, Isabelle Liron. Deux temps forts au programme de cet après-midi, le rendu d'un travail d'autosaisine ainsi que nos avis sur les premiers rapports soumis par le nouvel exécutif régional. Quelques mots sur ma rencontre avec la présidente Marie-Guite Dufay qui s'est tenue le 28 septembre dernier. Un échange riche qui s'inscrit dans la continuité des relations entre nos deux assemblées mais avec des évolutions et des perspectives intéressantes. Ainsi, le travail sur le suivi des préconisations, présenté lors de notre plénière précédente, a bien vocation à s'installer sur la durée, et ceci par un travail en commun entre le CESER et le Conseil régional. Je le redis, la démarche est inédite et ce dialogue qui s'établit est bien au cœur de nos préoccupations. Le plan de mandat qui déclinera les ambitions politiques du nouvel exécutif régional est en cours de construction. Il sera délibéré lors de la plénière du Conseil régional de décembre. S'agissant de nos travaux, M^{me} la présidente de Région a acté le principe de présentation en assemblée plénière de nos rapports de saisine. Caroline Debouvry et Yves Bard sont ainsi intervenus pour présenter les 2 volets Femmes et monoparentalité et Isolement des femmes lors de la séance du Conseil régional du 24 septembre dernier, et je les en remercie à nouveau. Pour les travaux résultant d'une autosaisine, il sera possible de les présenter dans les commissions thématiques du Conseil régional concernées par le sujet. La rencontre des 2 exécutifs, qui finalement n'a pas pu se tenir sur le mandat précédent en raison de la crise sanitaire, après plusieurs reports, pourra avoir lieu. Il a été convenu d'envisager une première rencontre début 2022, après le vote du premier budget. Il conviendra d'ici là de convenir des sujets à partager. Madame la présidente m'a fait part de deux sujets de préoccupation pour elle, mis en avant dans son discours d'installation, l'eau et la différenciation territoriale. Et, vous le savez, notre CESER a pu s'exprimer sur ces sujets, avec l'avis sur les "questions importantes" pour les 3 bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne en avril 2019, la contribution du CESER aux consultations du SDAGE et du PGRI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, en juin 2021, intitulé "L'eau dans tous ses états", mais aussi avec l'avis sur le projet de Loi 3D, devenue 3DS, nommé "Regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté" de mai 2020... S'agissant de l'évaluation, les CESER ont pour mission de "contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales". Un rendez-vous est en cours de calage avec le nouveau vice-président en charge de l'évaluation, Hicham Boujlilat. Nous pourrions nous organiser, dès cette fin d'année, pour formuler une proposition de sujet à enjeux à intégrer au programme d'évaluation de l'année prochaine. L'échange a aussi porté sur les moyens humains de notre secrétariat général. J'ai rappelé ma demande d'obtenir un 7^e chargé d'études pour conforter le pôle Etudes. Il s'agit d'accompagner dans de meilleures conditions encore les différents travaux transversaux en cours et ceux à venir. Pour rester sur le pôle Etudes, je salue Monsieur Warice Mamadou qui a rejoint hier l'équipe sur Dijon, pour un CDD allant jusqu'à la fin de l'année, ainsi que Hélène Mori qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui. À l'occasion de l'avant dernière réunion de CESER de France, j'ai pu rencontrer le nouveau Président du CESE, Thierry Beaudet.

Le Premier Ministre a récemment interrogé le CESE sur trois questions "urgentes et fondamentales" que sont : la participation des jeunes à la vie démocratique, l'acceptabilité des politiques de transition écologique ainsi que les tensions sur le marché du travail.

C'est dans ce cadre, dès demain, que Françoise Frèrebeau sera auditionnée au palais d'Iéna à Paris par la commission du travail et de l'emploi.

Notre avis du CESER Bourgogne-Franche-Comté de juin 2017 intitulé "Difficultés de recrutement et métiers en tension : des défis à relever. De l'orientation, de l'adaptation des formations à l'attractivité des emplois", mais aussi nos réflexions sur le PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences), ainsi que le travail rendu ce jour, pourront nourrir, par des réalités concrètes et territoriales, les réflexions menées au niveau national. Il s'agit d'une belle valorisation de nos travaux et d'une reconnaissance dont je suis fier. Merci Françoise !

Pour ce qui concerne notre séance d'aujourd'hui, Emmanuelle Roch et Bernard Échalier vont nous présenter, en leur qualité de rapporteurs, l'autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?".

Ce travail a été mené au sein de la commission Formation-Recherche.

Avec une note d'opportunité approuvée lors du Bureau de décembre 2019, puis un cahier des charges validé lors du Bureau de mars 2020, le travail avait été interrompu par la crise sanitaire rendant impossible les entretiens prévus sur les 3 territoires retenus. Nous avons su depuis nous mobiliser pour surmonter cette difficulté initiale et démontrer notre capacité d'adaptation. Bravo à toutes et à tous pour cette "agilité".

Dans le deuxième temps de notre séance de cette après-midi, nous examinerons les trois rapports qui nous ont été soumis par l'Exécutif :

- La décision modificative n°2 de l'exercice 2021, dont le rapporteur sera Vincent Delatte.
- Les deux autres rapports concernent la commission Formation-Recherche :
- La détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2022 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté, dont le rapporteur sera Michel Burdin.
 - La politique tarifaire dans les services de restauration des EPLE (Établissement public local d'enseignement), EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) et EREA (Établissement régional d'enseignement adapté), dont le rapporteur sera Pierre Guinot.

Voici en quelques mots ce que je souhaitais vous dire en préambule de cette séance.

Je vous cède la parole pour les déclarations liminaires.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n°2 de l'exercice 2021 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 31,3 M€.
- Les dépenses réelles (CPI et CPF) diminuent de 89,7 M€.

Les modifications proposées en recettes et en dépenses conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 120,9 M€. La prévision budgétaire de l'emprunt passe ainsi de 479,8 à 358,8 M€.

Cette décision modificative propose également des ajustements en autorisation de programmes (+ 14,9 M€ d'AP) et en autorisation d'engagement (- 33,3 M€ d'AE).

Avis du CESER

En guise de propos liminaires, le CESER tient tout d'abord à remercier les services de la Région pour leur disponibilité et pour leur réactivité pour répondre aux questions techniques posées par les commissions du CESER.

Une décision modificative de faible ampleur, en volume

Cette décision modificative procède à des **ajustements de faible ampleur** si on les ramène au volume du budget (1,7 milliards d'euros) :

- Les recettes sont ajustées de + 31,3 M€ dans un contexte de forte reprise économique qui impacte favorablement les ressources fiscales.
- Les dépenses diminuent de 89,7 M€, principalement sur les fonctions "Formation professionnelle et apprentissage" (- 21,1 M€), "Fonds européens" (- 10,2 M€), "Transports" (- 10,1 M€) et "Action économique" (- 32,7 M€). Dans la majeure partie des cas, il s'agit de tenir compte de la réalité des projets et des besoins des territoires, comme par exemple en matière d'hydrogène (recalage budgétaire lié au temps de maturation des projets hydrogène).

Compte tenu d'un important niveau d'investissement (724 M€), le niveau de dette reste important et le recours aux emprunts devrait croître sur 2021, étant donné que 245 M€ d'emprunts avaient été mobilisés l'an passé. Le niveau d'épargne brute s'améliore par rapport à la situation dégradée de 2020 liée à la crise sanitaire.

Des mutations qui s'accroissent

Le CESER constate que certaines modifications budgétaires témoignent de **mutations qui pourraient avoir un impact de plus en plus important sur l'action et sur les finances de la Région, dans les années à venir.**

C'est tout particulièrement le cas des **augmentations de prix qui sont liées à des pénuries d'approvisionnement.** Cette situation, qui concerne de nombreux secteurs d'activité, résulte de multiples facteurs tels qu'une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse après la récession de 2020, ainsi que des difficultés sanitaires ou sociales dans certains pays fournisseurs.

Cette difficulté conjoncturelle relève cependant d'enjeux plus profonds liés à la soutenabilité de nos ressources (minéraux, combustibles fossiles...) dont les prévisions de consommation sont orientées à la hausse, malgré des gains d'efficacité réalisés dans certains secteurs (ex : efficacité énergétique). Ainsi, à l'avenir, les politiques publiques devront de plus en plus intégrer la problématique de finitude des ressources.

Plus particulièrement concernant les difficultés d'approvisionnement et de hausse des coûts, les impacts sont multiples pour la Région :

- Finances : augmentation du coût des opérations du fait de la hausse des matières premières.
- Programmation : décalage temporel du fait que les opérateurs économiques ne peuvent pas conduire leurs interventions dans les délais requis.
- Capacité d'action : si les opérations deviennent de plus en plus coûteuses, la Région pourrait devoir diminuer le nombre de projets soutenus afin de rester dans les budgets prévus.

Ces mutations gagneront à être prises en considération dans le prochain **débat d'orientation budgétaire 2022** ainsi que dans le cadre du **plan de mandat 2021-2028**. Elles auront en effet un impact sur la stratégie financière de la collectivité. À ce titre, un important chantier s'ouvre notamment pour assurer la soutenabilité financière des prochains investissements, dans la mesure où la hausse des coûts devait être durable.

Il s'agira également de tenir compte de mutations d'ordre **socio-économique** (ex : difficultés de recrutement) ou d'ordre **technologique** (ex : véhicule électrique) qui auront un impact majeur sur l'économie régionale et sur les ressources de la Région. Il faut en effet souligner l'impact notoire de la crise de la covid-19 sur les difficultés de recrutement des entreprises. Il s'agit d'un problème majeur pour la croissance et pour la compétitivité, dans de nombreux secteurs d'activité au niveau national et régional. Ces difficultés de recrutement impliqueront une adaptation de l'offre de formation de manière à fournir aux entreprises les compétences dont elles ont besoin.

Le CESER pourra revenir sur ces questions dans le cadre de son avis sur les orientations budgétaires 2022.

Davantage informer et simplifier

Certaines modifications budgétaires illustrent les difficultés récurrentes liées à la **complexité** des modalités d'intervention publique, ce qui peut décourager les entreprises, les associations et les citoyens dans leurs démarches pour obtenir des aides régionales. Les enjeux d'**information** et de **simplification** restent majeurs. À ce titre, le CESER a pointé les dossiers suivants :

Aides aux entreprises de proximité

Le CESER relève que l'enveloppe exceptionnelle de 30 M€ votée au budget primitif 2021, pour faire face aux conséquences de la troisième vague épidémique, n'a pas été mobilisée intégralement. Ainsi, au vu des besoins effectifs constatés, 8,4 M€ d'AE et 23 M€ de CPF sont annulés.

Dans le cadre du budget 2022, le CESER préconise de prévoir une enveloppe visant les mêmes finalités. En effet, la crise n'est pas terminée, et plusieurs types d'entreprises risquent de se trouver fragilisées l'an prochain, pour diverses raisons (ex : remboursement du PGE, baisse du chiffre d'affaires du fait de pénuries d'approvisionnement, augmentation du coût des stocks...).

Le CESER considère que l'accompagnement des petites entreprises de proximité doit être renforcé afin de faciliter l'accès à ce type d'aides exceptionnelles, ce qui impliquera de pouvoir disposer de personnel suffisant dans les services de la Région.

Aides aux associations

Dans la continuité de son autosaisine "Soutenir les associations en développant les emplois" (octobre 2020), le CESER sollicite à nouveau un accompagnement et une simplification administrative pour faciliter l'appropriation de montages de dossiers complexes. Faute de quoi un certain nombre d'associations de différents secteurs pourraient être amenées à renoncer.

Rénovation énergétique

Le CESER constate une complexité voire une complexification de l'articulation des aides (Anah, Ma PrimRénov) concernant les demandes privées, le territoire régional comptant un grand nombre de propriétaires privés.

Il souligne à nouveau le rôle primordial de la Région dans l'animation à l'émergence des projets et dans l'accompagnement des porteurs à l'échelle des intercommunalités, en soutien de ses différentes politiques (efficacité énergétique, énergies renouvelables, Effilogis...). La collectivité a également un rôle majeur dans l'animation des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE).

À moyen terme, les enjeux d'information et de simplification vont devenir de plus en plus prégnants, notamment pour tenir compte d'un cadre juridique complexe et très évolutif. Par exemple, la loi du 22 août 2021 "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets" va impliquer un important travail de pédagogie et d'accompagnement auprès des propriétaires privés.

Apprentissage (fonction 1)

En matière d'apprentissage, la crise sanitaire a empêché la tenue d'évènements liés à l'information sur les métiers. 1,5 M€ d'AE et 986.000 € sont ainsi annulés. **Le CESER réitère l'importance de l'information sur les métiers, y compris au-delà de l'apprentissage alors que de nombreuses formations peinent à recruter des stagiaires** du fait de la méconnaissance ou de la mauvaise image de ces métiers. Le CESER sera attentif à ce que la Région renforce son appui en matière d'information sur les métiers.

Lycées (fonction 2)

Le CESER note avec satisfaction la mobilisation de + 2,5 M€ d'AP et 300.000 € de CPI afin de déployer des **purificateurs d'air dans les lycées**, dans le cadre d'une nouvelle mesure créée au titre du PAIR.

Il se félicite que la politique d'achat et de déploiement de **matériel informatique dans les lycées** ait pu se poursuivre, alors que les besoins ont été accentués avec la crise sanitaire et que la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des outils informatiques performants a été largement démontrée.

Le CESER note que la question de la **remise à niveaux des plateaux techniques** dans les établissements n'est pas mentionnée dans cette décision modificative. Il sera attentif aux propositions qui seront faites à ce sujet dans les prochains rapports budgétaires que la Région soumettra à l'avis du CESER.

Concernant le volet "**Patrimoine et gestion immobilière**", le CESER souligne positivement la mesure 9 du PAIR "Appel à projets lycées favorisant la sobriété (eau et énergie) et les déplacements doux dans les lycées publics". Cette mesure rencontre une forte demande. Il est ainsi proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2,5 M€. L'enveloppe de 10 M€ a déjà été intégralement consommée alors qu'il reste un nombre important de dossiers à traiter en matière de rénovation énergétique et sécurisation.

Enseignement supérieur (fonction 2)

Dans son avis sur le budget supplémentaire 2021, le CESER avait tenu à souligner la décision de la Région de s'engager auprès des **étudiants, public fragilisé et mis en difficultés par la crise de la covid-19**, en abondant son soutien au fonds d'aides exceptionnelles d'urgence du CROUS. L'objectif fixé était l'octroi de bourses supplémentaires pour 6500 étudiants environ.

Le CESER s'étonne du faible nombre de bourses finalement attribuées (1087 bourses pour un montant de 869.000 €), entraînant l'annulation de 3,1 M€ en AE et CPF sur l'enveloppe initiale de 4 M€, alors que les difficultés rencontrées par les étudiants au cours des 18 derniers mois ont été largement relayées.

Il s'interroge sur les raisons de la faible mobilisation de ce dispositif : manque de coordination avec les établissements, communication insuffisante auprès des bénéficiaires potentiels, critères d'attribution trop contraignants, temporalité inadaptée... ? Cette question ne pouvant être traitée comme une simple opération comptable, **le CESER souhaiterait que la Région engage une évaluation de ce dispositif** et des raisons de sa faible mobilisation et envisage la prolongation d'un dispositif similaire vu que la situation de précarité des étudiants a perduré.

Patrimoine (fonction 3)

Le CESER s'inquiète d'un écart de consommation de crédits sur les financements de fonctionnement du volet **patrimoine** et constate, par ailleurs, un durcissement dans la justification des financements alloués aux associations de patrimoine contraignant sans doute ces dernières à ne plus solliciter la Région pour mettre en place leurs actions de restauration.

Jeunesse (fonction 3)

Concernant le **plan de soutien associatif sur le plan de la jeunesse** (déployé en juin 2020), le CESER constate la différence marquée entre une enveloppe de 2,8 M€ réservée pour des subventions d'urgence (avec une gestion déléguée à France Active) et le volume de demandes d'aides déposées inférieur aux estimations, ce qui conduit à annuler 800.000 € en AE et 450.000 € en CPF.

Numérique (fonction 5)

Le CESER note positivement l'abondement de la mesure 73 du PAIR "**couverture universelle THD**" (+2,8 M€ en AE) qui permet d'améliorer l'interconnexion des lycées, ainsi que l'augmentation de 1,8 M€ pour la création de tiers-lieux (mesure 74). Ces dotations complémentaires vont dans le sens des préconisations du CESER. Par exemple, dans son avis sur la SCORAN (25 juin 2019) et dans son autosaisine "Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté" (novembre 2020), le CESER rappelle l'impérieuse nécessité d'une réelle couverture mobile pour tous les territoires et de la qualité de réseau, notamment pour des territoires ruraux pas encore couverts à ce jour.

Environnement (fonction 7)

Mesure 37 du PAIR "Adaptation au changement climatique/Eau"

Le CESER relève l'annulation de 5,8 M€ d'AP et de 870.000 € de CPI. D'un côté, la Région évoque l'absence de projets "suffisamment importants" et, d'un autre, le fait que ce dispositif n'aurait pas été adapté pour répondre aux demandes des syndicats mixtes, ceux-ci ayant préféré se tourner vers le dispositif de l'État et des agences de l'eau.

Ces explications interpellent particulièrement le CESER sur la définition du périmètre initial du dispositif mis en place par la Région pour la restauration des milieux aquatiques qui a manifestement manqué son objectif. Le CESER souhaite que ces crédits soient réaffectés sur des projets relatifs aux milieux aquatiques.

Mesure 38 "Éducation à l'Environnement et au Développement Durable" (mesure visant à soutenir les projets d'investissement des centres d'accueil)

Le CESER s'étonne des explications avancées par la Région pour expliquer l'annulation d'1 M€ d'AP et de 333.300 € de CPI (voir ci-après). D'une part, cette mesure du PAIR ne concernait pas que les investissements de rénovation des bâtiments mais aussi les équipements (local tri déchets, lieu de stockage...) et les équipements pédagogiques. N'y a-t-il aucun besoin en la matière de la part des centres d'accueil qui justifierait le maintien d'une partie de ces crédits ?

De plus, la Région indique que la rénovation des centres spécialisés "n'est plus d'actualité" à cause "de la crise sanitaire". Là aussi, le CESER s'interroge : s'agit-il d'annulation définitive de ces projets ou bien d'un décalage dans le temps dans leur réalisation ? Ces crédits au lieu d'être annulés ne pourraient-ils pas être reportés ?

Le CESER souhaite donc savoir si les projets de rénovation des centres d'accueil redeviendront d'actualité et si le soutien régional sera toujours disponible l'année prochaine.

Transports (fonction 8)

Maintenance lourde du parc autorail grande capacité

La Région BFC est la seule région aujourd'hui à n'avoir pas conventionné pour la régénération mi vie du parc Autorail grande capacité (AGC) dont les premiers arrivent à échéance en 2022. Cette situation présente des risques d'inaptitude au transport et un risque de dégradation du parc disponible, donc de l'offre. Le CESER pose la question de savoir s'il serait possible de réaffecter les crédits dégagés sur la convention TER (7 M€), de manière à conventionner pour les premiers éléments arrivant à échéance sur le parc AGC ?

Le CESER rappelle quelques éléments d'analyse de son avis sur la stratégie d'acquisition du matériel roulant et des infrastructures de maintenance (7 avril 2021) qui permettent de mettre en relief le rapport de décision modificative. Il estimait dans cet avis que la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire dans l'objectif de réduction des émissions de CO² devrait être mieux chiffrée et dotée de comparatifs gains/coûts entre les diverses solutions envisagées. Le CESER regrettait également un manque de visibilité (toujours d'actualité) sur les calendriers de décisions et d'investissements, notamment sur les constructions de centres de maintenance, et sur la régénération mi vie des AGC.

Mesure 24 du PAIR "Fret ferroviaire : modernisation du réseau ferré dédié au fret et du triage de Dijon Gevrey"

La décision modificative prévoit 200.000 € d'AP et 20.000 € de CPI supplémentaires.

Le CESER salue la participation à l'investissement sur le projet réalisé par la chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire sur le port multimodal de Chalon-sur-Saône.

Toutefois, la relance du fret ferroviaire fait partie intégrante du plan de relance SNCF, dont une grande part est affectée à SA Réseau SNCF pour améliorer la relance du fret ferroviaire via les infrastructures. C'est pourquoi le CESER pose les questions suivantes à la Région :

- Y a-t-il une participation de la SA Réseau, un cofinancement et des convergences sur la stratégie de développement des infrastructures ?
- Cette évolution budgétaire proposée dans le cadre de la DM2 sera-t-elle poursuivie dans le projet de budget 2022 et si oui à quelle hauteur et pour quels projets ?
- L'Aéroport de Mâcon peut-il aussi rentrer dans cette même logique ?

Aéroport Dole-Jura

Sur le programme "Aviation civile", le CESER relève une inscription d'AP à hauteur de + 1,6 M€ en faveur du programme d'investissement de l'aéroport Dole-Jura au titre de 2021 (réfection piste et balisage). S'il y a eu des précédents en termes d'investissement, le CESER estime que cette augmentation est considérable voire "disproportionnée" eu égard au développement actuel (statu quo) de l'infrastructure aéroportuaire.

Le CESER invite à une réflexion pour réorienter la stratégie de l'aéroport, dans une logique de développement économique (favoriser des retombées davantage locales, tirer parti des ressources existantes, imaginer de nouvelles perspectives comme par exemple des implantations d'entreprises logistiques, des projets de déconstruction d'avions...).

Économie (fonction 9)

Le CESER s'interroge sur plusieurs annulations de crédits, plus particulièrement concernant le **stockage des eaux pluviales** et les **hébergements touristiques**. S'agit-il d'annulations définitives de projets ou bien d'un décalage dans le temps dans leur réalisation ? Ces crédits, au lieu d'être annulés ne pourraient-ils pas être reportés ? En effet, ces projets structurants nécessitent du temps pour être mis en œuvre.

S'agissant de la **coopération franco-suisse**, 13.000 € d'AE et 11.500 € de CPF sont inscrits pour le lancement d'une étude sur les perspectives de développement socioéconomique de l'Arc jurassien (objectif de l'étude : analyser les menaces/opportunités dans une dimension prospective : adéquation main d'œuvre/besoins, interdépendances transfrontalières, fixation des richesses sur les territoires... de manière à disposer d'éléments d'aide à la décision). Le CESER note avec intérêt cette étude, cohérente avec les quatre axes prioritaires de la stratégie de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien.

Dans le cadre du PAIR, une inscription importante est proposée sur la mesure 56 "**Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales**". Cette mesure a pour ambition d'accompagner la création, la réhabilitation, les aménagements, équipements d'espaces de vente directe afin de participer à une relocalisation régionale de l'alimentation et afin de réduire l'impact carbone. Le CESER relève avec intérêt cette mesure, complémentaire des actions menées sur les territoires.

Concernant les **délégations d'octroi accordées par la Région aux EPCI**, le CESER considère qu'une vigilance est de mise pour analyser ce qui a été réalisé.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 15 abstentions.

Guy ZIMA, au nom de la CGT

L'avis pointe de nombreuses remarques que nous partageons.

Nous souhaitons néanmoins appuyer sur trois sujets :

- Enseignement supérieur : La reprise de plus de 3 M€ sur les 4 budgétés en faveur des étudiants salariés nous interroge quant aux conditions de la communication en direction du public visé. Quand des directions d'université sont ignorantes des dispositifs, la question nous est permise. Nous pensons que le problème de la précarité des étudiants est prégnant et qu'il demeure bien au-delà de la durée des exercices budgétaires. Un simple constat de non consommation ne peut nous satisfaire et aurait mérité une autre affectation pour venir en soutien réel et effectif sous une forme à construire.
- Transports : Sur le ferroviaire, où le solde de 17 M€ sur la convention TER ne peut constituer un satisfecit. Il est à interroger au regard du niveau d'emplois et postes supprimés et donc de services aux usagers. Au-delà du constat financier fait sur les suites COVID, s'il y a eu moins d'offre de train, il y a surtout moins de contrôleurs, moins d'agents sur les quais et moins de guichets ouverts. Si les sujets des opérations mi-vie des AGC et la construction d'atelier relevés par la commission Mobilités-Énergies, ne sont pas le résultat de cette DM, il n'en demeure pas moins qu'ils méritent d'être rapidement investigués et instruits, faute de quoi les incidences seront majeures sur les plans de transports à venir et leur fiabilité.
- Aéroport Dole-Jura : Nous contestons l'investissement important envisagé par la Région à hauteur d'1,6 Million d'€, alors que la Région n'intervenait auparavant essentiellement que pour de l'aide au fonctionnement. Pour autant nous ne sommes pas dupes sur le fait qu'à partir de 2024 les collectivités ne pourront plus intervenir sur de l'investissement. La question de fond sur les aides massives des collectivités au secteur aéronautique doit être posée, notamment en regard des contraintes environnementales et de la volonté affirmée de prise en compte du changement climatique, mais aussi au regard des conditions sociales des personnels et des profits réalisés par les compagnies "low cost" comme Ryanair. À défaut, nous demandons que sur chaque investissement dans ce domaine, il y ait des exigences de conditionnalités sociales, économiques et environnementales, en contrepartie des aides.

La CGT s'abstiendra donc sur cet avis sur la DM2.

Michel BURDIN, au nom de la FCPE

Je voudrais faire non pas une déclaration solennelle, mais une observation qui aboutira à une question.

L'observation, c'est celle d'un paradoxe, un paradoxe dramatique :

D'une part, sur le programme "lycées", en page 16, on annule 170 000 € d'AE et de CPF sur la ligne qui alimente dans les lycées le fonds social lycéen,

D'autre part, nous vivons dans une société où les pauvres sont de plus en plus pauvres et nombreux, pendant que dans le même temps les riches sont de plus en plus riches. Les écarts se creusent entre riches et pauvres.

Et chez les élèves des lycées, et chez leurs parents, il y a aussi de la pauvreté, de la misère, de la précarité, (quel que soit le nom qu'on lui donne).

Il y a donc ce paradoxe que les fonds sociaux ne sont pas dépensés, pendant que les besoins montrent qu'ils sont de plus en plus nécessaires.

Alors, je n'incrimine pas le Conseil régional, mais dans la chaîne qui va du budget du Conseil régional jusqu'au budget des bénéficiaires, il y a des maillons qui ne jouent pas leur rôle, il y a un ou des maillons faibles.

Et n'oublions pas que, comme nous l'avons vu dans notre récente saisine sur le thème Femmes et monoparentalité, à l'autre bout de la chaîne, c'est souvent une famille monoparentale, et le plus souvent une femme qui élève seule ses enfants.

Ma question : Comment changer cela ?

Nicole GUYOT, au nom du 1^{er} collège

Le premier collège partage les propos mentionnés dans la contribution de la commission Finances-Europe sur les aides apportées par la Région aux entreprises de proximité.

Si nous saluons cette initiative la Région devra toutefois continuer à rester vigilante sur 2022 car les effets de la crise ne sont pas terminés du fait d'une situation préoccupante. Le 1^{er} collège confirme encore les faits rapportés sur les problématiques. Remboursement de PGE, manque de matières premières et hausse de ces dernières 40 à 50%, manque de composants, stocks à financer. L'on peut citer comme exemple les sous-traitants de l'automobile liés aux approches de semi-conducteurs ou autres composants et dont la production est arrêtée.

Ceci est valable dans d'autres secteurs d'activités : bâtiment, aéronautique. À tout ceci s'ajoutent des difficultés de recrutement récurrentes. Il y a là un réel problème. La Région a des actions dans ce domaine mais ces actions seront-elles suffisantes en fonction des besoins ?

Aussi le 1^{er} collège demande à la Région de prolonger son soutien à ces entreprises. Il en va de la survie de ces dernières.

Nicole GUYOT, au nom de la CCI

La CCI du Jura tient à saluer l'investissement de 1 600 000€ consacré à la réfection de la piste de l'aéroport.

Pour comprendre, reprenons l'historique en remontant assez loin où la CCI rappelle que l'Exécutif a toujours contribué dans cette infrastructure et cela a toujours fait partie de bonnes pratiques. Il est donc normal que la Région renoue avec cette pratique, ce dont la CCI la remercie.

De plus, la réfection de la piste de cette plateforme en soi n'a jamais soulevé de désaccord. Certes, Ryanair n'est peut être pas le meilleur acteur économique à privilégier pour cette plateforme et l'on peut comprendre qu'à long terme ce ne sera pas viable. Mais il fallait bien commencer à lancer une activité sur cet aéroport. Il n'en reste pas moins que cet aéroport est désormais un aéroport régional BFC et à ce titre est une réelle opportunité de développement économique. Il faut admettre que l'année 2020 ne permettait pas, compte tenu de la crise, de prévoir d'autres activités.

La CCI du Jura reste persuadée que la Région est consciente d'autres possibilités d'actions à mettre en place.

On ne peut pas toujours faire état que de désagréments mais de les voir comme des volontés de développement économique.

N'oublions pas également pour le futur qu'une des priorités de la filière aéronautique est de concilier les technologies de pointe pour travailler sur une aviation verte, avec la mise en œuvre d'infrastructures énergétiques.

Il y a déjà un réel travail fait dans ce domaine avec des expérimentations en cours sur certains aéroports.

Donc pourquoi pas d'ici 2035 un avion à hydrogène en BFC...?

La CCI reste persuadée qu'il y a un enjeu économique fort avec cette plateforme et souhaite rester un acteur auprès de la Région pour accompagner ces démarches.

Patrick Viverge, au nom du secteur Solidarité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la réaction de la CCI du Jura qui fait remarquer le soutien constant de la Région au département du Jura à propos de l'aéroport de Dole-Tavaux. J'ai toujours pensé que l'aéroport de Dole-Tavaux avait un potentiel important en termes d'économie et de tourisme. La délégation de service public prévoyait de relier cet aéroport à un hub ce qui aurait permis de développer considérablement les offres en termes de destinations. Le département du Jura a fait le choix de favoriser la compagnie Low cost Ryanair ce qui a fortement augmenté les dépenses de fonctionnement et diminué les recettes prévues. La chambre régionale des comptes a récemment "épinglé" le département pour ce dérapage financier.

La Région BFC a toujours été cohérente en refusant d'augmenter sa contribution au département considérant que le choix du département n'apportait rien en termes de développement économique et touristique. En effet ce choix départemental permet d'envoyer des personnes à Marrakech et à Porto mais ne permet pas à des touristes européens de venir dans la région. Cette contribution a toujours été d'environ 300 000 euros en fonctionnement mais rien en investissement.

Je m'interroge donc sur le changement de stratégie de la Région puisque son apport en 2021 est d'environ 1,5 millions en investissement et environ 420 000 euros en fonctionnement c'est-à-dire environ 2 millions d'euros de plus que ce qu'elle a donné en 10 ans et cela sans que le département, lui, ne change de stratégie.

Françoise BÉVALOT, au nom de la COMUE BFC

Comme nous venons de l'entendre lors de la lecture de l'avis, la DM permet de dégager des points d'attention pour les OB 2022, et même au-delà dans le calendrier régional, des points d'attention pour le plan de mandat et pour la révision du SRDEII.

Dans mon propos, je relierai :

- l'étude socio-économique portant sur l'arc jurassien, pour laquelle la DM prévoit un financement,
- les modifications sur le programme innovation expliquées par le faible nombre de projets candidats,
- une inscription complémentaire de CPI pour la construction pour l'implantation d'écoles.

Dans une interrogation, déjà formulée par le CESER dans ses travaux antérieurs* :

Réindustrialisation, nouvelle industrialisation, quelle politique industrielle en BFC ?

- Accorder des aides financières ?
- Mettre en place une véritable stratégie en réponse à une vision industrielle ?

I- Quelle place pour l'innovation dans cette stratégie ?

- Quels enseignements tirés du faible nombre de projets candidats sur l'enveloppe dédiée ?

- Quels enseignements tirés des avancées de la BFC dans le champ de l'hydrogène : 20 ans pour créer un écosystème prometteur, 20 ans pour un écosystème liant Économie locale et Enseignement supérieur et recherche (ESRI) dans une dynamique d'innovation. Du côté de l'ESRI, cet écosystème est le résultat :

- 1- D'une structuration de l'ESRI à l'échelle régionale de l'ex Franche-Comté sur laquelle peut s'appuyer aujourd'hui le Nord-Franche-Comté.
- 2- De la qualité d'une recherche qui s'inscrit dans des standards internationaux.
- 3- D'une formation portée par cette recherche.
- 4- De la volonté de faire bénéficier l'économie locale des résultats de cette recherche, notamment par la création de start-up.

Autrement dit, demain se prépare aujourd'hui encore faut-il prendre de bonnes décisions : privilégier et soutenir l'implantation de nouvelles écoles, en mobilisant des financements régionaux comme cela a été le cas dans les récentes évolutions budgétaires ou en l'inscrivant comme priorité comme cela a été le cas dans divers programmes de candidats aux élections municipales ou régionales : est-ce le bon choix ? À titre personnel, je suis inquiète de ce choix et de ses conséquences à divers titres, sans détailler ici, je citerai :

- La dispersion des missions d'ES en accentuant la complexité du paysage et les risques qui en découlent alors que l'évaluation de l'Isite a mis en lumière les difficultés des établissements membres de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté à réussir l'intégration sur laquelle ils s'étaient engagés.
- La dispersion des moyens, des financements conséquents étant mobilisés pour soutenir des projets d'implantation qui ne contribueront que très peu au développement d'une recherche de qualité et à ses effets potentiels sur l'économie locale.
- Et, tout aussi inquiétante, la mobilisation de moyens conséquents privilégiant quelques étudiants en matière de vie étudiante alors que la précarité étudiante est de plus en plus préoccupante en BFC pour la globalité des étudiants.

II- Quelle prise en compte de la proximité de la Suisse dans cette stratégie industrielle ?

L'image industrielle de la BFC est largement due aux activités industrielles conduites dans des territoires de franges de l'Est de la BFC, franges sous influence, et même dépendance de la Suisse voisine. Là encore sans détailler l'avis du CESER dans son rapport sur la dynamique interrégionale et transfrontalière*, je rappellerai que l'enjeu est une action économique commune et une stratégie partagée de part et d'autre de la frontière et la nécessaire prise en compte de la Suisse voisine dans la politique industrielle et plus largement économique de la BFC.

* D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement- CESER Novembre 2017

Dominique GUYON, au nom de FNE BFC

FNE BFC partage l'avis de la commission Finances-Europe

Concernant l'aéroport Dole-Jura, la DM2 fait apparaître une inscription d'AP à hauteur de +1,6 M€ en faveur du programme d'investissement de l'aéroport au titre de 2021 (réfection piste et balisage).

Face au défi climatique le transport aérien doit réduire drastiquement son impact d'ici 2050.

Quel sens accorder à cet effort économique disproportionné pour une structure dont le bénéficiaire presque exclusif est la compagnie à bas coût Ryanair, pour laquelle reste à évaluer valablement les retombées économiques ?

Les plateformes de Lyon, Genève, Bâle-Mulhouse ou Paris, toutes situées à moins de deux heures en train ou en voiture, offrent une alternative efficace ainsi qu'une large possibilité d'accès aux destinations internationales.

Il revient aux responsables des associations environnementales, dans un contexte d'urgence climatique, de rappeler l'incohérence de la poursuite du soutien aux petits aéroports.

Aujourd'hui les collectivités régionales et départementales affirment vouloir s'engager dans la transition écologique et les moyens financiers mobilisables sont bien maigres.

FNE BFC s'inquiète de l'annulation d'autorisations de programme pour les mesures 37 et 38 de la fonction environnement alors que les enjeux liés au changement climatique et à l'eau sont aujourd'hui essentiels.

En conséquence, FNE BFC s'abstiendra.

Sandrine CARRETTE, déclaration commune FSU/SOLIDAIRES

FSU ET SOLIDAIRES dénoncent l'annulation de 3,1M€ sur l'enveloppe destinées aux boursiers et étudiants mis en difficultés par la crise sanitaire, alors que la situation de précarité des étudiants perdure, il aurait mieux valu identifier les dysfonctionnements et réaliser les ajustements concernant le mode d'attribution, mais aussi engager une réflexion sur une pérennisation d'aides durables.

Au même titre que le collège 1 demande à ce que la Région prolonge son soutien et ses aides aux entreprises, FSU et Solidaires demandent à la Région d'intensifier dans ses budgets futurs, son soutien aux salariés bourguignons-francs-comtois, pour certains également en très grande difficulté, son soutien à l'emploi, et à la formation.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur cet avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge. Il s'agit donc d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

Pour 2022, la "dotation cible" des lycées est en **augmentation significative, malgré une légère baisse des effectifs, qui sont au nombre de 87 791 élèves**. Elle s'établit à 41,075 M€, soit une hausse de +7% par rapport à 2021 (+2,9 M€). Le processus de convergence des modalités de calcul de la dotation, acté en 2017, arrive à son terme et la "dotation cible" s'applique à l'ensemble des établissements. Depuis 2020, le fonds de roulement des établissements est pris en compte dans le calcul de la dotation versée.

7,7% de cette "dotation cible" sera atteinte à travers la mobilisation des fonds de réserve excédentaires, et 92,3% (soit près de **37,9 M€**) fera l'objet d'une dotation de la Région.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques... Une grille de calcul permet de fixer, une "dotation cible" spécifique à chaque établissement. Les modalités de calcul de la dotation figurent en annexe du rapport.

Enfin, une révision des forfaits enseignements techniques, en raison de l'évolution des référentiels de formation et des équipements, est envisagée pour 2023.

Avis du CESER

Le CESER note que le processus de convergence des modalités de calcul, amorcé en 2017, permet aujourd'hui l'application de la "dotation cible" à tous les établissements, garantissant ainsi une équité de traitement entre les deux anciennes régions, et une transparence accrue dans le calcul des dotations. Cela peut toutefois entraîner des évolutions significatives à la hausse ou à la baisse pour certains établissements entre 2021 et 2022 et une incertitude sur les évolutions à plus long terme, comme déjà évoqué dans l'avis rendu par le CESER en 2020 sur les dotations 2021.

Le CESER tient à souligner l'augmentation de la "dotation cible", alors que le nombre d'élèves accueillis dans les établissements est en baisse. La baisse des effectifs est attribuée à la démographie, à la diminution des redoublements et à un léger glissement des effectifs vers l'enseignement privé. Nous avons noté l'intérêt d'approfondir l'étude de ce critère démographique sur plusieurs années. L'augmentation de la dotation devrait notamment permettre aux établissements de faire face à la hausse significative des coûts des diverses énergies.

Le CESER rappelle l'importance des dotations de la Région pour la qualité de l'accueil des élèves dans les établissements, alors que les classes restent souvent surchargées. Ce problème a pour cause la faiblesse du nombre des enseignants, dont la responsabilité incombe non pas au Conseil régional, mais à l'État.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Avis sur le rapport 3-2 de l'Exécutif régional

Politique tarifaire dans les services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA

Rapporteur : Pierre Guinot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région définit les modalités d'exploitation des services de restauration et d'hébergement des établissements scolaires dont elle a la charge et en fixe les tarifs. Ces tarifs doivent être notifiés avant le 1^{er} novembre de chaque année.

La Région a une mission de coordination et de supervision, mais chaque unité de restauration reste une entité à part avec un large degré d'autonomie.

Lors de l'Assemblée plénière des 29-30 juin 2017 et celle du 13 octobre 2017, une grille tarifaire concernant l'hébergement et la restauration a été mise en place pour l'ensemble des établissements de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour les tarifs demi-pension 2022, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2021, notamment le principe d'une offre tarifaire commune à l'ensemble des établissements, et une obligation de proposer aux familles une formule complète (forfait 4 ou 5 jours) en plus du tarif à la prestation.

Concernant les tarifs hébergement, compte tenu des écarts importants entre les établissements, une évolution différenciée des tarifs par EPLE s'étalant de 2018 à 2022, avait été actée. À partir de 2022, tous les EPLE ont désormais le même tarif d'hébergement.

Une réflexion sera conduite au cours de l'année scolaire 2021/2022 sur les conditions d'amélioration du service rendu, concernant notamment l'augmentation de la part des circuits courts et du bio et les modalités financières de soutien de la Région aux familles les moins favorisées.

Avis du CESER

Le CESER souligne que la Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières régions fusionnées à avoir unifié les tarifs, permettant un équilibre entre tous les lycées. Dans la continuité des avis formulés précédemment, le CESER salue donc la volonté de l'Exécutif régional de rechercher l'équité et la cohérence.

Le CESER se félicite également de la reconduction des tarifs de la restauration, permettant ainsi une bonne visibilité pour les familles et une communication facilitée pour les établissements. Le CESER note la difficulté de l'exercice consistant à proposer une restauration et un hébergement de qualité à un coût abordable. La fixation des tarifs est constamment soumise à cette injonction paradoxale, et le CESER encourage la Région à maintenir un dialogue régulier avec les représentants des parents d'élèves.

Le CESER apprécie les efforts faits par la Région à destination des élèves boursiers, et suivra avec attention les résultats de la réflexion engagée en 2021/2022, qui portera notamment sur le soutien aux familles les moins favorisées.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Autosaisine

La formation tout au long de la vie :

Levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

Nous sommes globalement en phase avec les analyses et les préconisations contenues dans l'autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?", la CGT votera cette autosaisine.

Cependant, il nous semblait important de rappeler quelques éléments qui transparaissent dans cette auto-saisine et qui en constituent la toile de fond.

Il est rappelé que le système d'appels d'offres est loin de satisfaire les organismes de formation. D'une part, parce qu'une formation a besoin d'un temps long pour s'installer et être pleinement efficace ; d'autre part, parce que ces appels d'offres répondent à des besoins immédiats et ne permettent pas, dans la plupart des cas, une formation qualifiante. C'est une des nombreuses conséquences de la réforme de 2018 qui a renforcé l'individualisation et la monétarisation des formations, offrant dès lors de nombreuses qualifications non-complètes, rendant ainsi plus difficile une insertion durable ou un changement d'emploi, notamment pour l'accès à un grand nombre de métiers du même secteur avec des contenus différenciés. Pour la CGT, un des principaux enjeux est de permettre à chacun de pouvoir accéder facilement à un parcours complet de qualification, dans un temps raisonnable avec une certification reconnue.

Au-delà, c'est bien le fameux marché de l'emploi, et donc de la formation, qui dysfonctionne.

L'autosaisine constate que beaucoup de métiers en tension ne sont pas assez attractifs. Ils offrent souvent des conditions d'exercice peu attrayantes (horaires décalés, travail le dimanche, travaux difficiles, etc) peu compatibles avec une vie de famille. Ils sont peu reconnus socialement malgré leur rôle majeur attesté pendant la pandémie, et enfin (et surtout) ils sont très mal payés, souvent au SMIC, avec des temps partiels imposés. À tel point que le syndicat patronal UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) a récemment proposé de revaloriser les métiers de l'hôtellerie-restauration avec des augmentations de salaires "entre 6% et 8,5%, voire peut-être 9%", ajoutant, je cite : "si on veut mettre fin à la pénurie, il faut rémunérer les salariés à la hauteur du travail qui est fourni". Si le marché de l'emploi était un véritable marché, et donc que la fameuse loi de l'offre et de la demande était vérifiée, les salaires auraient augmenté depuis longtemps pour combler le manque de main d'œuvre. Il n'en est rien. Et d'ailleurs, cette proposition de l'UMIH a fait pschiiit auprès des professionnels du secteur.

Le marché n'est pas la réponse à tout. Dès lors, est-ce vraiment une si bonne idée d'organiser la formation sous forme de marché ? À l'évidence, non. Heureusement, une partie de la formation, notamment la formation initiale sous statut scolaire ou universitaire, échappe encore à cette logique, mais de larges pans de la formation sont contraints de s'y soumettre au fur et à mesure. Avec toutes les conséquences négatives déjà évoquées pour peu d'avantages réellement constatés. Mais quand bien même nous n'aurions pas le choix que d'organiser un marché, même s'il n'en a que le nom, il serait tout à fait possible d'y mettre des clauses qualitatives, sociales et environnementales, c'est-à-dire de donner un contenu à ce marché, et de ne pas choisir systématiquement le moins-disant.

Crédits récurrents et répondant aux besoins, qualité des professionnels de la formation, formations qualifiantes et accessibles au plus grand nombre : voilà sans doute la recette gagnante pour que la formation soit réellement un levier de développement.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT se félicite de ce travail présenté aujourd'hui. Cet avis porte sur un sujet majeur pour notre région et les enjeux sont importants.

L'analyse qui s'appuie sur les acteurs de 3 territoires est originale et nouvelle pour le CESER. Elle est construite sur la grille connue mais efficiente : forces, opportunités, faiblesses menaces.

Ce travail élaboré dans les conditions difficiles liées à la crise sanitaire, étalé sur une longue durée, n'a pas permis toutes les rencontres nécessaires (notamment les employeurs et partenaires sociaux).

Des interrogations

Pour compléter l'analyse des territoires, il aurait été intéressant de connaître les chiffres de l'emploi et leur évolution en absolu et pas seulement en pourcentage. Ces moyennes masquent des réalités tellement différentes et parfois très inégalitaires. Ainsi, il y a 13 fois plus de salariés dans le territoire de Belfort-Montbéliard que dans celui d'Autun, mais il y a 25 fois plus de places de formation financées par la Région. Quelles raisons expliquent cette situation ?

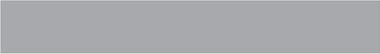
Les préconisations, notre cœur de métier

Pour la CFDT, ces préconisations peuvent être classées en quatre grands chapitres :

1. L'accompagnement qui reprend les préconisations n°6, 7, 13, 17. Pour la CFDT c'est la priorité. Nous devons passer d'une administration qui prescrit à une administration qui accompagne.
2. Le travail des acteurs dans les territoires regroupe les préconisations n°3, 10, 12, 14, 15. C'est la seconde priorité de la CFDT, conséquence de la précédente : rendre la main aux acteurs. Cela nous renvoie à l'avis du CESER Bourgogne sur le Dialogue social Territorial qui garde toute son actualité.
3. La gouvernance et les schémas stratégiques : préconisations n° 1, 2, 8, 10.
4. Faire évoluer et adapter la formation : préconisations n°4, 5, 9, 11, 16, 19.

Au final

Ce travail original constitue un bon début mais nécessite une suite pour affiner et préciser la mise en œuvre des préconisations. La CFDT votera cet avis.



Désignation d'un représentant du CESER au bureau
de la Place financière Bourgogne-Franche-Comté

Sont désignés à l'unanimité :

Sylvain MARMIER (titulaire)

Vincent DELATTE (suppléant)

Déclaration

Lucie Piermé, jeunes agriculteurs BFC au nom du 1^{er} collège

Dimanche dernier, nous avons été étonnés de recevoir un mail de M. Pascal Blain, relatif à l'engagement financier de la Région BFC vis-à-vis de l'aéroport de Dole-Tavaux.

Ce sujet mis à part, si le mail ne comporte pas les adresses mail de chaque conseiller, ceux-ci sont néanmoins destinataires d'un mail sur leur boîte mail personnelle, donc connue de Pascal Blain.

Les nouveaux conseillers ont également été destinataires du mail.

Comment M. Blain a eu la possibilité de mettre à jour son fichier ? Cela nous interpelle.

De plus, à quel titre M. Blain communique-t-il directement avec les conseillers ? En effet, l'adresse d'envoi est l'adresse FNE mais la signature du mail est personnelle.

Le 1^{er} collège souhaite une intervention quant à l'utilisation de données personnelles auprès des personnes extérieures au CESER.

Merci.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr